

Modalités de financement MAEC 2019

Mesures ouvertes en 2019

PRD Calvados – Manche – Orne :

- MAEC Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles (BN_API)
- MAEC Protection des races menacées de disparition (BN_PRM)

PDR Eure et Seine-Maritime :

- MAEC Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles (HN_API)
- MAEC Protection des races menacées de disparition (HN_PRM)

Plafonds retenus en 2019

Plafonds d'aides annuelles par exploitation (FEADER + contrepartie)

PDR Calvados – Manche – Orne

- MAEC Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles (BN_API) : 10 500€
- MAEC Protection des races menacées de disparition (BN_PRM) : 10 500€

PDR Eure et Seine-Maritime

- MAEC Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles (BN_API) : 10 500€
- MAEC Protection des races menacées de disparition (BN_PRM) : 10 500€

Pour les GAEC, le principe de transparence s'applique pour le calcul du plafond des aides annuelles.

Critères régionaux de priorisation des demandes

Pour la mesure « Protection des races menacées de disparition » (MAEC PRM), seules les demandes portant sur les races suivantes seront retenues :

- Ovins : Avranchin, Cotentin, Roussin de la Hague, Bleu du Maine, Boulonnais
- Caprins : Chèvre des fossés
- Porcins : Porc de Bayeux, Porc blanc de l'Ouest
- Bovins : Saosnoise
- Equins : Cob normand, Percheron, Ane normand, Ane du Cotentin, Ardennais